

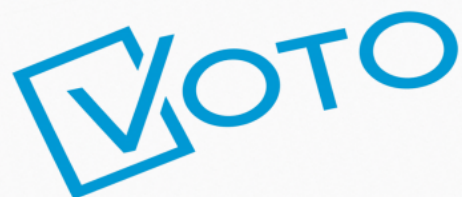
# RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE VOTO RELATIVE À LA VOTATION POPULAIRE FÉDÉRALE DU 9 FÉVRIER 2020

Laurent Bernhard, Laura Scaperrotta  
26th March 2020



Le 9 février, un vote a eu lieu sur l'initiative « Davantage de logements abordables » et sur l'interdiction de la discrimination en raison de l'orientation sexuelle. Les différences régionales ont conduit à un rejet de l'initiative en matière de logement et le résultat du vote sur la non-discrimination montre un engagement en faveur d'une société tolérante.

En coopération  
avec:



[Deutsche Version](#) / [versione italiana](#)

L'initiative populaire « Davantage de logements abordables » a été rejetée

alors même qu'une nette majorité des votantes et des votants soutenaient les principaux objectifs du texte. L'échec de l'initiative lancée par l'Association suisse des locataires s'explique par le fait que les disparités entre les différentes régions constatées sur le marché du logement n'ont pas été prises en compte de manière suffisante. En votant « oui » à l'interdiction de la discrimination en raison de l'orientation sexuelle, le peuple a clairement exprimé son attachement à la tolérance sociale. C'est ce que révèle l'analyse des résultats de l'enquête VOTO relative aux votations fédérales du 9 février 2020 conduite auprès de 1'506 personnes ayant le droit de vote. L'enquête financée par la Chancellerie fédérale a été réalisée conjointement par FORS, le ZDA et l'institut de sondage LINK.

#### INITIATIVE SUR LE LOGEMENT - UNE MAJORITÉ FAVORABLE AUX PRINCIPAUX OBJECTIFS

Si l'initiative de l'Association suisse des locataires demandant davantage de logements abordables a échoué aux urnes, le but primordial visé par les auteurs avait la sympathie de beaucoup de votantes et de votants : près de sept sur dix (69 %) étaient ainsi d'avis que l'offre de logements abordables devait être accrue compte tenu du niveau des loyers.

L'échec de l'initiative est dû au fait que les votantes et les votants ont estimé en majorité qu'elle ne tenait pas suffisamment compte des disparités régionales existantes sur le marché du logement. Ils ont en effet reconnu que la situation à la campagne était très différente de la situation dans les centres urbains. Cet avis était partagé par près de neuf participantes ou participants sur dix (88 %).

La décision de vote a souvent été prise en fonction du schéma gauche-droite : plus les personnes interrogées se positionnaient à gauche, plus le taux d'approbation était élevé. Tout à gauche de l'éventail idéologique, la proportion de oui était ainsi quatre fois plus élevée (83 %) que tout à droite (21 %).

Les mots d'ordre des partis ont été très largement suivis par leurs sympathisantes et sympathisants. Les personnes proches du PS (76 %) et des Verts (68%) ont en majorité dit oui à l'initiative sur le logement. A l'inverse, la plupart de celles qui disent avoir des affinités avec le PLR (85 %), l'UDC (76 %), le PDC (69 %) ou les vert'libéraux (65 %) l'ont rejetée.

La situation du logement des personnes interrogées a aussi eu un impact sur la décision de vote : si les locataires ont accepté l'initiative à une proportion de trois sur cinq (60 % de oui), près de deux propriétaires sur trois (67 % de non) l'ont rejetée.

#### INTERDICTION DE LA DISCRIMINATION - LES PARTISANS DU PDC ET DU PLR ÉTAIENT PARTAGÉS

Le « oui » à l'interdiction de la discrimination en raison de l'orientation sexuelle était avant tout l'expression d'un attachement clair à la tolérance sociale. Une majorité écrasante de l'électorat (93 %) était en effet d'avis que la Suisse devait être ouverte à différents modes de vie et à différents modèles relationnels.

Le camp du non n'est pas parvenu à persuader une majorité des votantes et des

votants de son argument principal, selon lequel le projet restreignait trop fortement la liberté d'opinion. Seul 41 pour cent des personnes ayant participé au vote y ont en effet souscrit.

L'identification partisane a eu une influence majeure sur la décision de vote : les personnes proches des Verts (89 %), du PS (87 %) et des vert-libéraux (79 %) ont accepté l'objet à une nette majorité, alors que la base de l'UDC l'a rejeté en force (73 %).

Les sympathisantes et sympathisants du PDC et du PLR ont dit oui à une petite majorité de 55 et 56 pour cent. Cela signifie non seulement qu'ils étaient très partagés, mais aussi que de larges franges de ses votantes et votants n'ont pas suivi le mot d'ordre de leurs deux partis qui soutenaient l'objet.

**Citation** : Laurent Bernhard et Laura Scaperrotta (2020). *Enquête VOTO relative à la votation populaire fédérale du 9 février 2020*. FORS, ZDA, LINK : Lausanne/Aarau/Lucerne.

#### **Interlocuteurs :**

- Questions sur le contenu de l'enquête : Dr **Laurent Bernhard**, 052 558 88 35, [laurent.bernhard@fors.unil.ch](mailto:laurent.bernhard@fors.unil.ch)

---

#### Enquêtes VOTO

Les enquêtes VOTO sont un projet commun de l'institut de recherche FORS, du Centre d'études sur la démocratie Aarau ZDA et de l'institut de sondage LINK. Elles sont financées par la Chancellerie fédérale suisse. Depuis l'automne 2016, la Confédération confie la réalisation des enquêtes à la communauté VOTO, qui a pris le relais des sondages VOX.

Cette enquête a été réalisée par téléphone auprès de votantes et votants, sélectionnés de manière aléatoire. La formulation des questions, les enquêtes ainsi que l'analyse des données relèvent de la responsabilité exclusive de VOTO. Tous les rapports, questionnaires et les données brutes assorties d'informations complémentaires sur le système de collecte sont accessibles librement à des fins scientifiques sur [www.voto.swiss/fr](http://www.voto.swiss/fr) ou sur le portail d'archives de FORS [forsbase.unil.ch](http://forsbase.unil.ch).

**Photo:** Voto